Université de Montréal
et du monde.

Faculté des sciences infirmières

Études supérieures

Annuaire général 2026-2027

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-630-1-1 Maîtrise en sciences infirmières FSI-4
2-630-1-2 D.E.S.S. en sciences infirmières FSI-11
2-630-1-4 Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée FSI-13
2-630-2-4 Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée FSI-18
2-630-6-1 Microprogramme de 2e cycle en prévention et contrôle des infections FSI-23
2-630-6-2 Microprogramme de 2e cycle en soins palliatifs et de fin de vie FSI-24
2-630-6-3 Microprogramme de 2e cycle en leadership et gestion des services infirmiers FSI-26
2-630-6-4 Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières FSI-28
3-630-1-0 Doctorat en sciences infirmières FSI-30
3-630-1-2 D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie version FSI-34

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Information à jour le 16 juillet 2026

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
info@scinf.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle :
Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat :
Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales :
Chantal Cara

2-630-1-1 version 12 (A20)

Maîtrise en sciences infirmières

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.) prépare des infirmières et infirmiers à exercer une pratique avancée. Il forme des professionnels qui assumeront un rôle-clé dans l'amélioration continue de la santé des Personnes, dans l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, et dans la formation en sciences infirmières. Le programme permet l'apprentissage de concepts, de théories, de méthodes de recherche et d'autres modes de développement de savoir issus particulièrement de la discipline afin d'appuyer une pratique infirmière avancée sur des résultats probants.

Ce programme de M. Sc. en sciences infirmières se décline en six options:

- Pratique avancée : expertise clinique

- Pratique avancée : formation infirmière

- Pratique avancée : gestion de proximité

- Pratique avancée : expertise clinique et intervention

- Pratique avancée : formation infirmière et intervention

- Pratique avancée : gestion de proximité et intervention

Ainsi, ce programme prépare, d'une part, à l'exercice d'une pratique infirmière avancée qui est centrée sur l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, en lien avec le mandat de la direction des soins infirmiers et celui du CII (LSSSS, articles 207-208 et 2019-220). Cette pratique avancée a des retombées sur la santé des Personnes, la qualité des activités infirmières et la transformation du système de santé. Il concerne :

a) la pratique directe et de soutien clinique dans divers domaines de soins : rôle d'expertise clinique en sciences infirmières;

b) la pratique de gestion des soins infirmiers de proximité : rôle de gestion clinique en sciences infirmières;

c) la pratique de formation et de développement des compétences infirmières : rôle de formation en sciences infirmières.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais. La plupart des lectures scientifiques en sciences infirmières sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Copie du permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec valide pour l'année en cours (ce n'est pas nécessaire pour les étudiants internationaux)
- Formulaire de demande d'admission de la FSI
- Un plan de financement des études pour les candidats internationaux
- Curriculum Vitae

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi temps.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval
- Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières

Structure du programme

Maîtrise en sciences infirmières 2-630-1-1 version 12 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire (mémoire de recherche à 24 crédits ou mémoire avec practicum à 18 crédits), selon les six options suivantes:

- Option pratique avancée : expertise clinique (Segment 80)

- Option pratique avancée : formation infirmière (Segment 81)

- Option pratique avancée : gestion de proximité (Segment 82)

- Option pratique avancée : expertise clinique et intervention (Segment 83)

- Option pratique avancée : formation infirmière et intervention (Segment 84)

- Option pratique avancée : gestion de proximité et intervention (Segment 85)

Mémoire de recherche (24 crédits): pour une formation plus poussée à la recherche dans un domaine de la pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Mémoire avec practicum (18 crédits): pour une formation à la recherche et à l'exercice d'un rôle de pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 80A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6186	Évaluation avancée en situation complexe de santé	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 80B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6172	Approches qualitatives et professions de la santé	3.0
SPU 6020	Approches quantitatives et professions de la santé	3.0

Bloc 80C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 80E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6220	Mémoire	24.0
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0

Segment 81 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 81B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6172	Approches qualitatives et professions de la santé	3.0
SPU 6020	Approches quantitatives et professions de la santé	3.0

Bloc 81C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0
SOI 6192	Analyse de situations de formation infirmière	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 81E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6220	Mémoire	24.0
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0

Segment 82 Propre à l'option Pratique avancée: gestion de proximité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 82B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6172	Approches qualitatives et professions de la santé	3.0
SPU 6020	Approches quantitatives et professions de la santé	3.0

Bloc 82C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 82E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6220	Mémoire	24.0
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0

Segment 83 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 83A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6186	Évaluation avancée en situation complexe de santé	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 83B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 83D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0
SOI 6288	Practicum : développement de l'expertise clinique	3.0
SOI 6289	Practicum : Apprentissage du rôle avancé	3.0
SOI 6290	Mémoire	18.0

Segment 84 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 84A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 84B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0
SOI 6192	Analyse de situations de formation infirmière	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 84D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0
SOI 6288	Practicum : développement de l'expertise clinique	3.0
SOI 6289	Practicum : Apprentissage du rôle avancé	3.0
SOI 6290	Mémoire	18.0

Segment 85 Propre à l'option Pratique avancée: gestion proximité et intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 85A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 85B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 85D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0
SOI 6288	Practicum : développement de l'expertise clinique	3.0
SOI 6289	Practicum : Apprentissage du rôle avancé	3.0
SOI 6290	Mémoire	18.0

2-630-1-2 version 02 (A18)

D.E.S.S. en sciences infirmières

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Sans objet

Règlements des études – dispositions propres au programme

Sans objet

Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Parmi les cours, sigle SOI, de la M. Sc. en sciences infirmières, sur approbation de la direction du programme d'études.

Cours	Titre	CR

Bloc C

Choix - Maximum 12 crédits.

Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Structure de programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6023	Épidémiologie des infections	3.0
MSO 6150	Investigation d'éclosions	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6216	Environnement et prévention des infections	3.0

2-630-1-4 version 04 (A23)

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

L'option pratique infirmière spécialisée du programme de Maîtrise en sciences infirmières vise à former des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

Les IPS exercent des activités infirmières spécialisées de manière autonome, en collaboration avec d'autres professionnels de la santé. Huit activités cliniques reposant sur des connaissances scientifiques et un raisonnement rigoureux assurent l'accessibilité de la population à des services de santé de qualité en temps opportun. Ces activités infirmières spécialisées incluent le diagnostic de maladies, la prescription d'examens diagnostiques, l'usage de techniques diagnostiques ou de traitements médicaux invasifs ou présentant des risques de préjudice, la détermination de traitements médicaux, la prescription de médicaments, d'autres substances et de traitements médicaux, et le suivi de grossesse.

L'évaluation clinique avancée de la santé, l'éducation pour la santé, l'intégration de résultats probants dans sa pratique clinique et partenariale, ainsi qu'une pratique exemplaire de collaboration dans le respect de la diversité et de principes d'équité et de justice constituent les fondements des compétences et de l'identité professionnelle des IPS formées à l'Université de Montréal.

La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille dans différents milieux de soins, auprès de populations diversifiées. Sa pratique infirmière universitaire sera fondée sur des savoirs scientifiques et disciplinaires, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : soins aux adultes, soins de 1re ligne, soins en santé mentale. Tout en assurant l'accessibilité à des soins et des services de qualité, l'IPS fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière, au cours des 5 dernières années. Cette expérience clinique comptera minimalement 1680 heures en lien avec l'option choisie :
  - Soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, et autres milieux où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne)
  - Soins aux adultes : Centre hospitalier, clinique spécialisée adultes, urgence
  - Santé mentale : première, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique).
- démontrer une expérience auprès d'une clientèle adulte pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

et

Exigences et informations supplémentaires

- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides.
- Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles

Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée, soit :

- la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (45 crédits);
- le Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (30 crédits)

Extraits du Règlement pédagogique des cycles supérieurs, interprétation et application dans le contexte de ce programme

Art. 18. Inscription et restriction à l'inscription
Chaque trimestre, la personne étudiante s'inscrit aux cours en suivant son cheminement d'études. Le terme « cours » inclut également les stages cliniques siglés (voir l'article 1.5 du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales).

En cas d'annulation ou d'abandon d'un cours offert sous forme de stage, la personne étudiante doit se désinscrire des cours concomitants. En cas d'échec à un cours offert sous forme de stage, le doyen ou la doyenne ou l'autorité compétente peut exceptionnellement autoriser la personne étudiante à poursuivre le ou les cours du Bloc 70A de la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Sans cette autorisation exceptionnelle, l'inscription aux cours est annulée.

Articles 19, 20, 21, 22. Annulation d' inscription et abandon d'un cours
Pour les cours dont l'horaire est atypique, la demande d'annulation du cours doit être présentée par formulaire électronique approprié (DÉEU) avant que 13 % du cours ne soit achevé. Pour l'abandon d'un cours, la personne étudiante doit soumettre sa demande motivée par formulaire électronique (DÉEU) avant que 60 % du cours ne soit achevé.

Art. 25C. Évaluation sous forme d'observation
Certains cours (incluant les stages) comportent des évaluations réalisées sous forme d'observation pouvant porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de la personne étudiante en fonction du niveau de compétences

cliniques attendu.

Si des enjeux de sécurité sont observés durant un stage (i.e. danger pour la personne étudiante ou autrui, faute grave, impossibilité de corriger les difficultés avant la fin du stage malgré des mesures d'appui en conformité avec le guide de stage) un échec peut être attribué avant l'évaluation finale du stage.

Art 35. Seconde évaluation
La personne étudiante n'a pas droit de reprise lors d'une période de probation.

Art. 39. Progression sous probation
Les situations suivantes peuvent conduire à une mise sous probation:

- Moyenne cumulative inférieure à 2.7 après deux trimestres d'inscription au programme;
- Si, avant une seconde évaluation, la personne étudiante a déjà cumulé un échec à un cours;
- Manquement grave au code de civilité de la Faculté des sciences infirmières.

Le doyen, la doyenne ou son représentant peut imposer à une personne en probation la reprise d'un ou de plusieurs cours déjà réussis ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée et pouvant permettre à la personne étudiante de satisfaire adéquatement aux exigences du programme d'études.

Art. 51. Fin de candidature
La candidature prend fin et la personne étudiante est exclue du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Si, à la fin de la période de probation, la personne étudiante ne satisfait pas aux exigences de la probation;
- Si échec au sigle SOM 6419-Stage IPS niveau compétent.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire de demande d'admission à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Formulaire d'attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- Deux Formulaires de recommandation, dont un d'un supérieur immédiat. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer les capacités des personnes candidates à devenir IPS, par exemple d'anciens professeurs ou des supérieurs
- preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

Entrevues

Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et diplôme complémentaire) est de six trimestres à plein temps sur une base de trois trimestres par année

Dans ce programme, la personne étudiante est inscrite en statut « rédaction (RDC) » après l'équivalent de trois trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps ou l'équivalent, selon sa trajectoire.

Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps. Le statut à temps partiel n'est pas permis.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières

Structure du programme

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée 2-630-1-4 version 04 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits.

L'option pratique infirmière spécialisée est offerte selon la modalité avec stage.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option pratique infirmière spécialisée

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 19 crédits attribués à des stages, et 8 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Selon la trajectoire établie, certains cours du Bloc 70A doivent être suivis de façon concomitante aux stages.

Cours	Titre	CR
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0
SOI 62481	Intégration des connaissances 1	0.0
SOI 62482	Intégration des connaissances 2	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 6249	Intégration et interdisciplinarité	1.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 64151	Discussion clinique 1	0.0
SOI 64152	Discussion clinique 2	3.0

Bloc 70B Évaluation

Option - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 61661	Évaluation clinique en santé mentale 1	0.0
SOI 61662	Évaluation clinique en santé mentale 2	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 65071	Évaluation clinique et partenariat 1	0.0
SOI 65072	Évaluation clinique et partenariat 2	5.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6034	Santé numérique et pratiques innovantes	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0
SVS 6442	Enjeux et pratiques en itinérance	3.0
SVS 6473	Violence conjugale et intervention	3.0

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 19 crédits.

Pour s'inscrire au Bloc 70D, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2.7. Les cours du Bloc 70D sont évalués par la mention succès ou échec et ils ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6418	Stage IPS niveau débutant	4.0
SOM 6419	Stage IPS niveau compétent	15.0

2-630-2-4 version 00 (A23)

Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée

Diplôme complémentaire de 2e cycle

Objectifs

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de maîtrise en sciences infirmières option pratique infirmière spécialisée, dans le but d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans l'exercice des activités de l'infirmière praticienne spécialisée selon l'option choisie : soins aux adultes, soins de première ligne ou soins en santé mentale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée, le candidat doit :

- être admis à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière au cours de 5 dernières années, dont 1680 heures en ligne avec l'option choisie :
  - soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, et où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne);
  - soins aux adultes : centre hospitalier, clinique spécialisée adulte, urgence;
  - santé mentale : première, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique).
- faire preuve d'une expérience auprès d'une clientèle adulte pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

et

Exigences et informations supplémentaires

- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides
- Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.
- Pour être admis au programme, la candidate ou le candidat doit être admis à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4).
  Ce programme doit être suivi en concomitance avec le programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4); il n'est pas autorisé de le suivre seul.

Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire
Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée, soit :

- la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (45 crédits)
- le Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (30 crédits).

Extraits du Règlement pédagogique des cycles supérieurs, interprétation et application dans le contexte de ce programme

Art. 18. Inscription et restriction à l'inscription
Chaque trimestre, la personne étudiante s'inscrit aux cours en suivant son cheminement d'études. Le terme « cours » inclut également les stages cliniques siglés (voir l'article 1.5 du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales).

En cas d'annulation ou d'abandon d'un cours offert sous forme de stage, la personne étudiante doit se désinscrire des cours concomitants. En cas d'échec à un cours offert sous forme de stage, le doyen ou la doyenne ou l'autorité compétente peut exceptionnellement autoriser la personne étudiante à poursuivre le ou les cours du Bloc 70A de la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Sans cette autorisation exceptionnelle, l'inscription aux cours est annulée.

Articles 19, 20, 21, 22. Annulation d' inscription et abandon d'un cours
Pour les cours dont l'horaire est atypique, la demande d'annulation du cours doit être présentée par formulaire électronique approprié (DÉEU) avant que 13 % du cours ne soit achevé. Pour l'abandon d'un cours, la personne étudiante doit soumettre sa demande motivée par formulaire électronique (DÉEU) avant que 60 % du cours ne soit achevé.

Art. 25C. Évaluation sous forme d'observation
Certains cours (incluant les stages) comportent des évaluations réalisées sous forme d'observation pouvant porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de la personne étudiante en fonction d'un niveau attendu.

Si des enjeux de sécurité sont observés durant un stage (i.e. danger pour la personne étudiante ou autrui, faute grave, impossibilité de corriger les difficultés avant la fin du stage malgré des mesures d'appui en conformité avec le guide de stage), un échec peut être attribué avant l'évaluation finale du stage.

Art 35. Seconde évaluation
La personne étudiante n'a pas droit de reprise lors d'une période de probation.

Art. 39. Progression sous probation
Les situations suivantes peuvent conduire à une mise sous probation:

- Moyenne cumulative inférieure à 2.7 après deux trimestres d'inscription au programme;
- Si, avant une seconde évaluation, la personne étudiante a déjà cumulé un échec à un cours;
- Manquement grave au code de civilité de la Faculté des sciences infirmières.

Le doyen, la doyenne ou son représentant peut imposer à une personne en probation la reprise d'un ou de plusieurs cours déjà réussis ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée et pouvant permettre à la personne étudiante de satisfaire adéquatement aux exigences du programme d'études.

Art. 51. Fin de candidature
La candidature prend fin et la personne étudiante est exclue du programme si, à la fin de la période de probation, la personne étudiante ne satisfait pas aux exigences de son régime de probation.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire de demande d'admission à Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Formulaire d'attestation des heures travaillées à titre d'infirmière, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0, fourni par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- Preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- Deux formulaires de recommandation, dont un d'un supérieur immédiat. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer les capacités de la personne candidate à devenir IPS, par exemple d'anciens professeurs ou des supérieurs.

Entrevues

Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et diplôme complémentaire) est de six trimestres à plein temps sur une base de trois trimestres par année

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Maîtrise en sciences infirmières
- Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières

Structure du programme

Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée 2-630-2-4 version 00 (A23)

Le Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée comporte 30 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes, pour lesquels les crédits sont répartis comme suit : 30 crédits obligatoires

- option soins de première ligne (segment 72)

- option soins aux adultes (segment 73)

- option soins en santé mentale (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Le segment 01 comporte 9 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MDF 6000	Physiopathologie - raisonnement clinique	5.0
PHL 6075	Pharmacologie clinique - 1ère ligne	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6311	Positionnement stratégique de l'IPS	1.0

Segment 72 Propre à l'option soins de première ligne

Le segment 72 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 72A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6410C	Physiopathologie avancée - 1ère ligne	6.0
SOI 6223	Évaluation avancée : grossesse et de 0 à 18 ans	3.0
SOI 6224	Évaluation avancée : personnes âgées	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 62711	Pratique clinique et pharmacologie PL 1	0.0
SOI 62712	Pratique clinique et pharmacologie PL 2	0.0
SOI 62713	Pratique clinique et pharmacologie PL 3	6.0

Bloc 72B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

Pour s'inscrire au cours de ce bloc, la personne étudiante doit préalablement réussir les cours du Bloc 70D du programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Le cours de ce bloc est évalué par la mention succès ou échec et ne contribue pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6429	Stage de pratique infirmière avancée - 1ère ligne	3.0

Segment 73 Propre à l'option soins aux adultes

Le segment 73 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 73A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6411	Physiopathologie avancée	6.0
MMD 6412	Intégration clinique adulte	4.0
SOI 62721	Pratique clinique et pharmacologie SA 1	0.0
SOI 62722	Pratique clinique et pharmacologie SA 2	0.0
SOI 62723	Pratique clinique et pharmacologie SA 3	6.0
SOI 6440	Raisonnement clinique et médical soins aux adultes	2.0

Bloc 73B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

Pour s'inscrire au cours de ce bloc, la personne étudiante doit préalablement réussir les cours du Bloc 70D du programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Le cours de ce bloc est évalué par la mention succès ou échec et ne contribue pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6430	Stage de pratique infirmière avancée - Adulte	3.0

Segment 74 Propre à l'option soins en santé mentale

Le segment 74 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 74A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 65241	Fondements de la psychiatrie clinique 1	0.0
PST 65242	Fondements de la psychiatrie clinique 2	4.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SOI 62731	Pratique clinique et pharmacologie SM 1	0.0
SOI 62732	Pratique clinique et pharmacologie SM 2	5.0
SOI 6308	Intervention d'urgence en santé mentale	2.0
SOI 6525	Approches thérapeutiques des IPS en santé mentale	4.0

Bloc 74B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

Pour s'inscrire au cours de ce bloc, la personne étudiante doit préalablement réussir les cours du Bloc 70D du programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Le cours de ce bloc est évalué par la mention succès ou échec et ne contribue pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6431	Stage de pratique infirmière avancée - Santé mentale	3.0

2-630-6-1 version 01 (A13)

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liées aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité
La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert
Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

2-630-6-2 version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie

Attestation

Objectifs

Ce programme vise le développement des compétences essentielles à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent et avoir une expérience professionnelle ou personnelle pertinente dans le domaine des soins palliatifs et de fin de vie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation à suivre le microprogramme décrivant aussi l'expérience professionnelle ou personnelle pertinente en SPFV

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et qui a conservé une moyenne cumulative de 3 sur 4.3, peut être admis à la M. Sc. en sciences infirmières pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans différents programmes de maîtrise.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie 2-630-6-2 version 01 (A18)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Avec l'accord de la direction du programme, l'étudiant peut choisir tout autre cours de 2e cycle jugé approprié.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

2-630-6-3 version 02 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers

Attestation

Objectifs

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou bien d'un diplôme jugé équivalent et posséder au moins une année en gestion de soins infirmiers
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Fiche de demande d'admission de la FSI

Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières. Pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers 2-630-6-3 version 02 (H22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0

2-630-6-4 version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme est conçu pour les infirmières et les infirmiers qui envisagent de poursuivre leurs études à la maîtrise ou qui désirent parfaire et actualiser leurs connaissances dans le domaine des sciences infirmières. Il vise à optimiser sa pratique professionnelle et à approfondir ses connaissances sur les pratiques infirmières pour participer activement à leur développement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières, pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières 2-630-6-4 version 01 (H22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6186	Évaluation avancée en situation complexe de santé	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6192	Analyse de situations de formation infirmière	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

3-630-1-0 version 05 (A16)

Doctorat en sciences infirmières

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Programme offert en collaboration avec l'Université McGill

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soin et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences infirmières

Structure du programme

Doctorat en sciences infirmières 3-630-1-0 version 05 (A16)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options :

- option Soin et santé (segment 70),

- option Administration des services infirmiers (segment 71),

- option Formation en sciences infirmières (segment 72).

Le doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Soin et santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7000	Philosophie des sciences infirmières	3.0
SOI 7001	Méthodes de recherche en sciences infirmières	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SOI 7004	Séminaire de recherche 1	1.0
SOI 7005	Séminaire de recherche 2	1.0
SOI 7006	Séminaire de recherche 3	1.0
SOI 7011	Formation et leadership en sciences infirmières	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Cours	Titre	CR
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7010	Examen général de doctorat	0.0
SOI 7028	Recherche (comité d'approbation)	9.0
SOI 7030	Thèse	63.0

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7000	Philosophie des sciences infirmières	3.0
SOI 7001	Méthodes de recherche en sciences infirmières	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SOI 7004	Séminaire de recherche 1	1.0
SOI 7005	Séminaire de recherche 2	1.0
SOI 7006	Séminaire de recherche 3	1.0
SOI 7011	Formation et leadership en sciences infirmières	3.0

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Cours	Titre	CR
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7010	Examen général de doctorat	0.0
SOI 7028	Recherche (comité d'approbation)	9.0
SOI 7030	Thèse	63.0

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7000	Philosophie des sciences infirmières	3.0
SOI 7001	Méthodes de recherche en sciences infirmières	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SOI 7004	Séminaire de recherche 1	1.0
SOI 7005	Séminaire de recherche 2	1.0
SOI 7006	Séminaire de recherche 3	1.0
SOI 7011	Formation et leadership en sciences infirmières	3.0

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Cours	Titre	CR
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7010	Examen général de doctorat	0.0
SOI 7028	Recherche (comité d'approbation)	9.0
SOI 7030	Thèse	63.0

3-630-1-2 version 00 (A18)

D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie version

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

Ce programme vise le développement et l'intégration des compétences avancées et spécialisées en soins palliatifs et de fin de vie selon une approche interdisciplinaire et intersectorielle en partenariat avec les personnes et leurs proches. Il vise également à former des professionnelles aptes à exercer un leadership stratégique tant dans l'avancement des connaissances que dans le renouvellement des pratiques en s'appuyant sur une analyse critique des résultats probants et des pratiques exemplaires en soins palliatifs et de fin de vie. Ce programme permettra de former des agents de changements dans les milieux de pratique et plus largement dans le milieu des SPFV.

À la fin du programme, les diplômés seront prêts à:
- analyser, selon une approche systémique et critique, les principaux enjeux actuels en SPFV ;
- assumer de façon autonome certaines fonctions liées à la recherche dans le domaine des SPFV;
- Maîtriser des stratégies de transfert des connaissances (résultats probants et pratiques exemplaires) en SPFV, y compris par des activités de diffusion et de rayonnement des connaissances et SPFV ;
- faire preuve d'un leadership stratégique en vue de favoriser l'avancement des connaissances et l'amélioration continue des SPFV au plan clinique, organisationnel, de la formation ou des politiques ;
- initier la mise en œuvre des pratiques innovantes s'appuyant sur des résultats probants et des pratiques exemplaires en SPFV en s'appuyant notamment sur la collaboration interprofessionnelle et les diverses formes de partenariat ;
- déployer des compétences avancées pour enrichir son leadership en recherche et en innovation dans les établissements de santé qui offrent des SPFV.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent (p.ex : sciences infirmières, travail social, ergothérapie, anthropologie, art-thérapie, etc.) ;
- avoir suivi le cours PAL 6109 -Soins palliatifs et de fin de vie ou son équivalent ;
- avoir suivi au moins un cours de 2e cycle en méthode de recherche ;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ;

- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué pour les soins palliatifs ou de fin de vie ;
- une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après études du dossier ;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- curriculum vitae;
- lettre d'intention montrant comment la pratique en soins palliatifs et de fin de vie et l'expérience de formation dans le D.E.P.A. s'enrichiront mutuellement ;
- esquisse de 350 mots qui résume la problématique à approfondir ;
- Lettre de référence soit de l'employeur ou du directeur des études de 2e cycle où l'étudiant a réalisé sa maitrise.

2. Scolarité
La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale

Structure de programme

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.P.A. comporte 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option, dont 15 crédits attribués à l'activité d'intégration.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
PAL 7109	Séminaire sur les soins pal. et de fin de vie	3.0
PAL 7112	Séminaire sur le partenariat dans les SPFV	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e ou 3e cycle approuvé par la direction du programme.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

Bloc 70C Activité d'intégration

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 7001	Sém. d'intégration en soins pal. et de fin de vie	1.0
PAL 7002	Stage prat. spécial. en soins pal. et fin de vie	11.0
PAL 7003	Projet d'intégration en soins pal. de fin de vie	11.0
PAL 7004	Essai sur les soins palliatifs et de fin de vie	11.0

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0
SHA 7065	Séminaire sur l'intervention	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SVS 6475	Analyse organisationnelle	3.0
SVS 6512	Recherche-action	3.0
SVS 6520	Méthodes de recherche évaluative	3.0